



## CHARTRE du BÉNÉFICIAIRE

(mise à jour février 2020)

Le caractère particulier du transport assuré par Serv-Volant de Sèvre et Loire implique, pour les personnes qui souhaitent en bénéficier, des obligations strictes auxquelles viennent s'ajouter, en raison du bénévolat sur lequel repose ce transport, des exigences éthiques.

**En signant cette charte, chaque personne bénéficiaire s'engage tout d'abord à respecter les obligations suivantes :**

- Adhérer à l'association « SERV-VOLANT ».
- Etre à jour de sa cotisation.
- Fournir au référent bénévole toute information nécessaire permettant à celui-ci de s'assurer que les conditions posées aux articles 1 et 3 du règlement intérieur de l'association pour le recours au transport solidaire sont réunies et, en particulier, qu'il n'est pas en mesure de recourir à un autre moyen de transport (*transport public, services de taxi, famille, amis...*) ou de bénéficier d'un transport pris en charge par un organisme social.
- Respecter les conditions, trajets et horaires acceptés par le référent et le conducteur bénévoles.
- S'abstenir de toute demande allant au-delà de l'objet de Serv-Volant.
- Ne rien faire qui puisse endommager le véhicule du conducteur bénévole.
- Signer le bon de transport que le conducteur bénévole lui présente pour attester du trajet effectué.
- Verser au conducteur bénévole, à l'issue du transport, la contribution aux frais kilométriques calculée selon les modalités fixées dans le règlement intérieur, qui ont été portées à votre connaissance, ainsi que les éventuels frais de péage et de stationnement.

**En signant cette charte, chaque personne bénéficiaire adhère aux exigences éthiques suivantes :**

- Ne recourir à Serv-Volant que dans les cas prévus.
- Témoigner du respect aux conducteurs et référents bénévoles.
- Avoir une tenue et un comportement corrects et une hygiène irréprochable.

**Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement de Serv-Volant et la présente charte, et je prends note que l'association se réserve le droit de ne plus admettre au bénéfice du transport solidaire les bénéficiaires qui ne respecteraient ni l'un ni l'autre.**

LU ET APPROUVÉ

DATE .....

NOM ET PRÉNOM .....

SIGNATURE DU RÉFÉRENT

SIGNATURE du BÉNÉFICIAIRE